

# CANEVAS DE TRAVAIL : PREMIER CAHIER – LE CŒUR DU PROJET

Alliance Revenu de base des Régions Est (ARBRE)

Avril 2023

## Table des matières

1	L'équipe de l'ARBRE.....	5
2	Portrait socio-économique.....	6
3	Principes .....	11
4	Paramètres généraux du projet .....	12
1.	Autres programmes existant pour le soutien au revenu .....	12
2.	Admissibilité .....	12
3.	Un revenu accordé à chaque personne .....	13
4.	Durée de l'expérimentation .....	13
5.	Deux scénarios d'assurance revenu de base .....	15
6.	Les coûts de l'assurance revenu de base .....	18
1.	Les coûts bruts.....	18
2.	Les coûts nets .....	21
5.	Retombées anticipées .....	28
1.	Impact de l'assurance revenu de base sur l'économie générale (retombées directs) .....	28
2.	Coûts de la pauvreté sur les systèmes (retombées indirectes).....	30
6.	Conclusion .....	36
	Références .....	39

***(...) ce serait une fausse alternative que d'imposer à la société de choisir entre la mise en valeur des ressources humaines ou l'octroi d'un revenu minimum. Ces deux moyens d'action sont complémentaires "***

***Rapport de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (1971). Commission Castonguay-Nepveu.***

Nous tenons à remercier Alain Dumas et Ambre Fourier d'avoir participé aux réflexions lors de l'écriture du présent document.

# RESUME

Notre objectif est la mise en place d'un projet-pilote de 20 ans d'une assurance revenu de base pour l'Est-du-Québec. Cette assurance revenu de base permettrait à l'ensemble des personnes du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (BSLGIM) de bénéficier d'un revenu minimum inconditionnel en cas de besoin, et ce, indépendamment de la nature du besoin.

Inspirée par la méthodologie du calcul de la Mesure du panier de consommation (MPC), l'assurance revenu de base assurerait un plancher de revenu sous lequel personne ne pourrait se retrouver à l'échelle de deux régions du Québec, et garantirait à chacun·e la capacité de subvenir à ses besoins essentiels.

Acheminé via dépôt direct, la prestation d'assurance revenu de base serait versée de manière individualisée, donc à la personne et non au ménage, à chaque deux semaines. Le montant de base correspondrait au montant de la MPC, pour une personne, de la Municipalité régionale de comté (MRC) où elle vit. Le montant serait mis-à-jour chaque année pour suivre les variations de la MPC. Le montant alloué à chaque personne varierait en fonction du revenu déclaré. Le montant sera versé en entier pour un revenu inférieur au quart de la MPC et diminuera progressivement jusqu'à 0 pour un revenu supérieur à 2 fois la MPC.

Le projet-pilote d'expérimentation d'assurance revenu de base, serait instauré en tant qu'étude. Les retombées du projet seraient analysées sous plusieurs angles de recherche (santé, société, éducation, économie, démographie, etc.). En tant que projet-pilote, le but de la recherche serait aussi d'évaluer la faisabilité éventuelle d'une telle mesure à une échelle plus large que l'Est-du-Québec.

Plusieurs expériences similaires effectuées dans différentes parties du globe ont su faire la démonstration du bien fondé d'un système de revenu de base. Les retombées socio-économiques et socio-sanitaires positives en ressortant nous encourageant à vouloir tester une pareille mesure dans l'Est-du-Québec. Dans une logique contraire, les taux élevés de pauvreté, au-delà de ce qu'on pourrait considérer comme une pauvreté résiduelle, constatés année après année, nous démontrent en quoi notre filet de protection du revenu ne garantit pas à l'heure actuelle une lutte à la pauvreté efficace et durable. Et ce, malgré des engagements de la part de nos gouvernements fédéral et provincial en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que de garantie de droits sociaux et économiques. Un effort d'innovation et de transformation dans le domaine de la sécurité du revenu est donc nécessaire pour réaliser ces engagements et assurer à tou·te·s les conditions matérielles de la dignité.

Les prochaines pages de ce texte, le *Canevas de travail*, discuteront de la pertinence de notre projet de démonstration et proposeront quelques paramètres pour mettre en place cette expérience. Le présent document est le premier cahier du Canevas de travail, il s'agit du cœur, soit des éléments clefs de notre proposition. Des cahiers détaillant plus en détails d'autres aspects du projet suivront au fil de sa création et de sa mise en place.

## 1 L'équipe de l'ARBRE

L'Alliance Revenu de base des Régions Est (ARBRE) se structure autour d'un conseil d'administration, de sa grande table et de comités thématiques. Le conseil d'administration est formé de la présidente Nicole Ducas, du secrétaire-trésorier Luc Gosselin et des administrateurs Yv Bonnier-Viger et Sylvain Lacroix.

Les membres de l'ARBRE se rencontrent autour de la Grande Table pour se mettre à jour sur leurs projets et démarches respectives, pour discuter des actions à mener et des orientations. Les membres actifs s'organisent en plus petits comités thématiques pour faire avancer des projets spécifiques.

## 2 Portrait socio-économique

*Pour mieux discuter de notre proposition, posons quelques données afin d'établir un portrait socio-économique des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.*

Le BSL compte 200 507 habitant-es et présente une remontée de sa population après un creux en 2017 amenant sa population à 197 291 habitant-es. Pour l'année 2022, la répartition des âges va-t-ainsi ; 0-19 ans : 18,3%. 20-64 ans : 53,3%. 65 ans et plus : 28,4%.<sup>1</sup>

En GÎM, c'est 89 342 habitants qui y résident. On constate une baisse de 1,1% de la population entre 2016 et 2021. Pour l'année 2022, la répartition des âges va-t-ainsi ; 0-19 ans : 16,2%. 20-64 ans : 54%. 65 ans et plus : 29,7%.<sup>2</sup>

Combinées, les deux régions totalisent 289 849 habitant-es, représentant 3,33% de la population totale du Québec. Soit une population comparable à la ville de Gatineau.

Le salaire horaire moyen pour 2022 au Bas-Saint-Laurent est de 27,78\$/h et 28,17\$/h pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Sur ces données, il n'y a qu'une autre région administrative – Le Centre-du-Québec- qui détrône nos deux régions pour le dernier rang, à 26,31\$/h. À l'échelle du Québec, le salaire moyen est de 30,61\$/h<sup>3</sup>.

En 2020, le revenu disponible par habitant-e<sup>4</sup> était de 30 414 pour le BSL et 30 977 pour la GÎM. À l'échelle du Québec, cette donnée est évaluée à 33 093\$.

Pour le BSL, lorsqu'on observe la répartition de la source de revenus des familles économiques, les derniers chiffres de 2020 nous présentent que 59,3% des familles ont une source de revenu d'emplois, 25,3% de transferts gouvernementaux et 15,5% se placent dans la catégorie "autres"<sup>5</sup>. Pour l'ensemble du Québec, ces chiffres sont respectivement de 65,4% pour le revenu d'emplois, 20,1% pour les transferts gouvernementaux et 14,4% pour la catégorie "autres". C'est donc dire

---

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec. Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region> (Consulté le 10 mars 2023)

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> *Idem*

<sup>4</sup> " Le revenu disponible, diffusé par l'Institut, est un agrégat du secteur des ménages du Système de comptabilité nationale adopté par l'ONU et il vise à mieux saisir l'évolution macro-économique d'un territoire et permet d'effectuer diverses comparaisons nationales, régionales et locales. Outre les données fiscales de Revenu Québec, l'Institut utilise, pour estimer annuellement le revenu disponible, une douzaine de sources de données. Le revenu disponible se définit comme la somme de tous les revenus reçus par les résidences d'un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, il se compose de la rémunération des salariés, du revenu net des entreprises individuelles, du revenu de location et du revenu net de la propriété. À cela s'ajoutent les transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), des sociétés financières ainsi que des administrations publiques comme les prestations d'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et l'aide financière de dernier recours moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM, aux sociétés financières (cotisations aux régimes de retraite à prestations et à cotisations déterminées) ainsi qu'aux administrations publiques, tels que les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne volontaire." INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Disponible en ligne au : (<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-disponible-habitant-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec>) Consulté le 16 Janvier 2023.

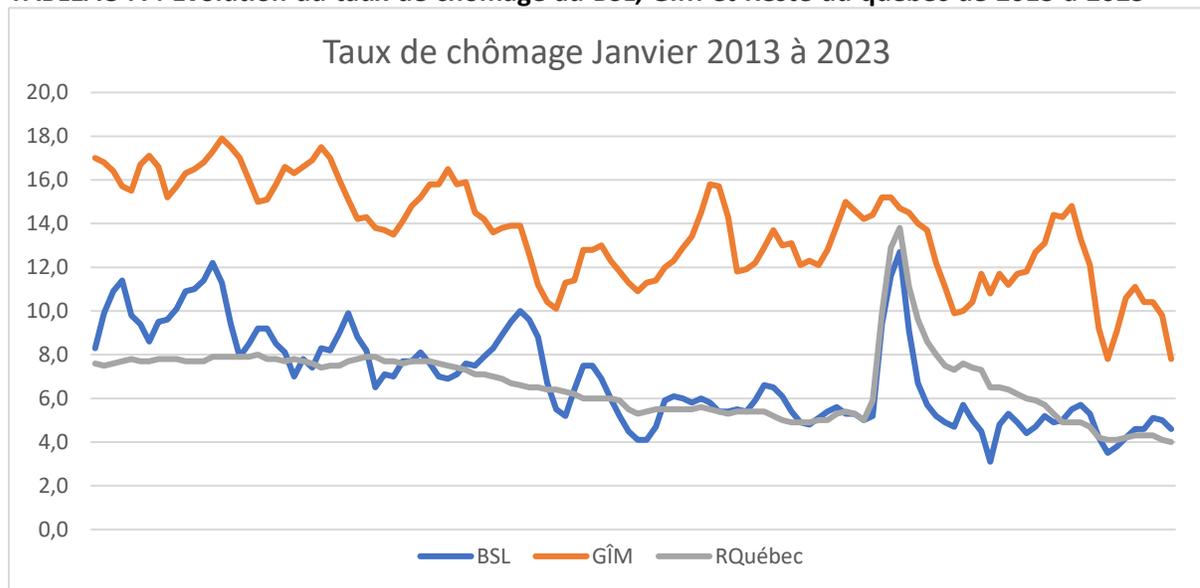
<sup>5</sup> Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. *La santé des Bas-laurentiens en chiffres*. Disponible en ligne au (<https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/vivre-en-sante/etat-de-sante-de-la-population/fiche-regionale-son-guide-la-sante-des-bas-laurentiens-en-chiffres>) (Consulté le 16 Janvier 2023).

qu'en comparaison, le BSL a proportionnellement 5% de plus de sa population qui ne vit pas d'un revenu d'emploi, mais de transferts gouvernementaux<sup>6</sup>.

Pour 2016, c'est 62,4% des familles qui ont une source de revenu d'emplois, 21,6% de transferts gouvernementaux et 16 % se placent dans la catégorie "autres"<sup>7</sup>. C'est donc une hausse de 5 points de pourcentage. Cela signifie que la proportion des familles bénéficiant des transferts a augmenté de 17,1 %<sup>8</sup>.

Pour ce qui est de l'évolution du taux de chômage, le tableau ci-dessous présente quelques tendances intéressantes à observer.

**TABLEAU A : Évolution du taux de chômage au BSL, GÎM et Reste du Québec de 2013 à 2023<sup>9</sup>**



Tout d'abord, on constate que la GÎM se trouve à tout moment au-delà des taux de chômage du BSL et du reste du Québec. Pour ce qui est du BSL vis-à-vis du reste du Québec, les taux sont généralement plus élevés, mais descendent sous la courbe du reste du Québec à quelques endroits. Notamment, suivant le pic de la pandémie, bien notable pour le BSL et le reste du Québec. On voit que le BSL a effectué un retour à ses taux de chômage pré-pandémique plus rapidement que le reste du Québec. Lorsqu'on regarde leurs points de départ et d'arrivée, on constate que les trois courbes ont une tendance à la baisse. Toutefois, la courbe du reste du Québec demeure plus stable en comparaison au mouvement en dent de scie des courbes du BSL et de la GÎM. Ceci pourrait s'expliquer par l'économie saisonnière typique de nos régions (Pêche,

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> *Idem.*

<sup>8</sup>  $(25,3 - 21,6 / 21,6 = 17,1 \%)$

<sup>9</sup> Tableau construit à partir de : Institut de la statistique du Québec. Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region> (Consulté le 10 mars 2023).

agriculture, restauration, tourisme, foresterie, etc.) qui mène les taux de chômage à varier fortement entre les saisons.

Plusieurs données indiquent donc la défavorisation socio-économique des régions du BSLGIM en regard au reste du Québec. Il est à noter cependant, qu'au sein même d'une région, des écarts en termes de favorisation socio-économique sont observables. Le tableau ci-dessous nous en donne quelques exemples.

**TABLEAU B : Indicateurs de défavorisation matérielle au BSLGÎM.**

Taux d'emploi 15 ans et plus (2021) <sup>10</sup>	Taux de chômage 15 ans et plus (2021) <sup>11</sup>	Taux d'assistance sociale moins de 65 ans (Mars 2021-GIM <sup>12</sup> / Janvier 2023 BSL <sup>13</sup> )	Revenu disponible par habitant (2020p) <sup>14</sup>	Indice de vitalité économique (2018) <sup>15</sup>
Rivière-du-Loup (58,3%)	Rivière-du-Loup (6,5%)	Îles-de-la-Madeleine (2,7%)	Îles-de-la-Madeleine (34 870\$)	Rimouski-Neigette (0,66)
Rimouski-Neigette (54,6%)	Les Basques (6,7%)	Kamouraska (4,3%)	Rivière-du-Loup (32 083\$)	Rivière-du-Loup (0,44)
Kamouraska (55,3%)	Kamouraska (7,1%)	Rivière-du-Loup (4,5%)	Rimouski-Neigette (31 666\$)	Kamouraska (-3,94)
Îles-de-la-Madeleine (53,4%)	Témiscouata (7,5%)	Rimouski-Neigette (4,8%)	Côte-de-Gaspé (31 375\$)	Côte-de-Gaspé (-4,56)
Côte-de-Gaspé (51,8%)	Rimouski-Neigette (7,6%)	Avignon (5,2%)	Avignon (30 922\$)	Îles-de-la-Madeleine (-4,56)
Les Basques (49,5%)	La Mitis (7,9%)	Côte-de-Gaspé (5,6%)	Rocher-Percé (30 286\$)	Bonaventure (-9,89)
La Mitis (49,3%)	La Matanie (8,6%)	Bonaventure (5,8%)	Bonaventure (30 266\$)	La Mitis (-9,98)
Témiscouata (48,9%)	La Matapédia (8,7%)	La Matapédia (6,6%)	Kamouraska (30 175\$)	La Matanie (-10,13)
La Matanie (48,7%)	Côte-de-Gaspé (9,2%)	Les Basques (6,8%)	Les Basques (29 614\$)	Témiscouata (-11,04)
La Matapédia (48,4%)	Bonaventure (11%)	La Matanie (7%)	La Matanie (29 412\$)	Les Basques (-11,56)
Avignon (47,9%)	Rocher-Percé (11,3%)	Témiscouata (7%)	Témiscouata (28 923\$)	La Matapédia (-12,35)
Bonaventure (47,1%)	Îles-de-la-Madeleine (12,2%)	La Mitis (8,6%)	La Mitis (28 795\$)	Avignon (-13,02)
Rocher-Percé (45,3%)	Avignon (12,3%)	Rocher-Percé (8,8%)	La Matapédia (28 157\$)	Rocher-Percé (-15,41)
Haute-Gaspésie (39,9%)	Haute-Gaspésie (13,7%)	Haute-Gaspésie (11,4%)	Haute-Gaspésie (28 104\$)	Haute-Gaspésie (-21,24)

<sup>10</sup> Profil du recensement, Recensement de 2021, Statistique Canada, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/search-recherche/ist/results-resultats.cfm?Lang=F&GEOCODE=24>, Consulté le (10-03-2023)

<sup>11</sup> *Idem*

<sup>12</sup> *Les inégalités sociales de santé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mise à jour 2022*. Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

<sup>13</sup> Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. *La santé des Bas-laurentiens en chiffres*. Disponible en ligne au <https://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca/vivre-en-sante/etat-de-sante-de-la-population/fiche-regionale-son-guide-la-sante-des-bas-laurentiens-en-chiffres> (Consulté le 16 Janvier 2023).

<sup>14</sup> Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique, Institut de la Statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>, Consulté le (10-03-2023)

<sup>15</sup> Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique, Institut de la Statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>, Consulté le (10-03-2023)

Il en va de même pour les variations au sein même d'une population...

Par exemple, sur approximativement 290 000 habitant-es des régions du BSLGIM, approximativement 9000 sont anglophones. 0,4 % de la population bas-laurentienne est anglophone, ce qui revient à approximativement 800 personnes. En GIM, c'est 8235 personnes<sup>16</sup>. 57% de toute la population anglophone de GIM se trouve dans les MRC d'Avignon et de Bonaventure<sup>17</sup>. L'appartenance à une communauté linguistique minoritaire aurait certains impacts, mais pas toujours. Par exemple, l'âge moyen à l'accouchement est plus jeune chez les mères anglophones que francophones. Ou encore, sur la perception de l'aisance financière, les anglophones sont plus nombreux à se considérer à l'aise financièrement que les francophones, mais égaux lorsqu'il est question de se considérer comme pauvre financièrement<sup>18</sup>.

Toujours sur les variations au sein d'une même population, on constate un écart de revenu considérable entre les hommes et les femmes sur plusieurs indicateurs.

Sur les indicateurs spécifiques disponibles pour nos régions, le salaire hebdomadaire moyen en est un parlant. En 2022 au BSL, le salaire hebdomadaire moyen pour une femme est de 894,90\$ et 1080,16\$ pour un homme. C'est donc dire que, projeté sur un an, au BSL, une femme doit travailler un peu plus de 62 semaines pour arriver au salaire qu'un homme fait en 52 semaines. En GIM, en 2022, le salaire hebdomadaire moyen pour une femme est de 916,60 \$ et de 1142,65 \$ pour un homme. Projeté sur un an, il faut un peu plus de 64 semaines pour qu'une femme arrive au salaire qu'on homme fait en 52 semaines.

À l'échelle du Québec, qu'importe l'âge, le niveau de scolarité ou le régime de travail (temps plein ou temps partiel), les femmes sont défavorisées en comparaison aux hommes<sup>19</sup>. C'est donc dire que lorsqu'on compare les revenus des hommes avec un diplôme universitaire avec ceux des femmes avec un diplôme universitaire, les femmes ont un moins gros revenu ; lorsqu'on compare les revenus des hommes avec un diplôme secondaire avec ceux des femmes avec un diplôme secondaire, les femmes ont un moins gros revenu ; lors qu'on compare les revenus des hommes travaillant à temps partiel avec ceux des femmes travaillant à temps partiel, les femmes ont un moins gros revenu, etc.

La région compte aussi 4 communautés autochtones, soient, la *Première Nation Wolastoqiyik (Malécite) Wahsipekuk*, les *Micmacs of Gesgapegiag*, la *Listuguj Mi'gmaq Government* et *La Nation Micmac de Gespeg*.

---

<sup>16</sup> Page 7, *La santé et le bien-être des ANGLOPHONES de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Édition 2018, Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

<sup>17</sup> Page 9, *Ibid.*

<sup>18</sup> Page 14, *Ibid.*

<sup>19</sup> *Les inégalités sociales de santé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mise à jour 2022*. Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

### 3 Principes

Toute personne vivant sur cette terre a un droit inaliénable et égal à la vie, au bonheur, et à la dignité. Telle est la prémisse éthique de toute la démarche de l'ARBRE. La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) a marqué une grande avancée dans la pensée humaine. Encore faut-il la mettre concrètement en œuvre.... En effet, l'article 25 de ladite Déclaration stipule que :

*Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.*

Le Québec et le Canada ont fait de grands pas dans cette direction avec leur système d'assurance-santé universel, d'allocation familiale ou pour enfants, l'accès universel à l'éducation et le programme de pension et de supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. Dans cette même lancée l'ARBRE propose un projet de démonstration d'une assurance-revenu de base.

Avec sa loi de 2002 sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>20</sup>, le Québec fait bonne figure parmi les provinces et territoires canadiens. Les plans d'action qui se sont succédé depuis<sup>21</sup> ont proposé plusieurs solutions. Ces initiatives répétées depuis vingt ans n'ont toutefois rien changé en profondeur. La proportion de personnes exclues socialement et vivant en situation de pauvreté dans notre société reste stable en dépit de tous les programmes mis en place jusqu'ici. La seule exception à cette règle reste la baisse du taux de pauvreté en 2020. « Alors que la pandémie battait son plein, le taux de pauvreté au pays avait atteint son plus bas (6,4 %), notamment grâce à l'octroi de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) »<sup>22</sup>. Il nous faut apprendre de ces expériences et changer de paradigme.

---

<sup>20</sup> Québec, Chapitre L-7, LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/L-7.pdf>

<sup>21</sup> Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action/index.asp> ;

Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action-solidarite/index.asp> ;

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010, <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/plan-action-gouvernemental/index.asp> ;

<sup>22</sup> Méлина Nantel, *Hausse record du taux de pauvreté au Canada*. Pivot. 23 Janvier 2023. Consulté en ligne au :([https://pivot.quebec/2023/01/23/hausse-record-du-taux-de-pauvrete-au-canada/?fbclid=IwAR1SN8t\\_u1rWuUnzjHZz4O2dyXHnUJ8mrYXvzD5se5LP7e9lLHhHa4ySMHc](https://pivot.quebec/2023/01/23/hausse-record-du-taux-de-pauvrete-au-canada/?fbclid=IwAR1SN8t_u1rWuUnzjHZz4O2dyXHnUJ8mrYXvzD5se5LP7e9lLHhHa4ySMHc)) Le 24 Février 2023.

## 4 Paramètres généraux du projet

*Voici quelques paramètres proposés par l'ARBRE pour mettre en place cette expérience.*

Sur demande, toute personne habitant le territoire se verra allouer un revenu inconditionnel calculé selon la méthodologie de la MPC. La méthodologie implique la composition d'une liste de biens et de services nécessaires pour une vie décente, dont les prix sont ajustés annuellement selon le coût réel dans chaque MRC.

L'assurance revenu de base (ARB) sera versée aux deux semaines dans un compte bancaire. Initialement, le montant versé sera égal à 100 % de l'ARB si le revenu de la personne qui en fait la demande est de 25 % ou moins de l'ARB. Par la suite, le montant versé sera une proportion de l'ARB jusqu'à ce que le revenu de la personne atteigne 200% ou le double du montant de l'ARB. Le rapport d'impôt permettra d'ajuster le revenu fourni par l'assurance à chaque année.

Nous estimons que cette mesure assurera toute personne, qu'elle ne manquera jamais de biens et de services essentiels à sa vie en bonne santé et en pleine intégration sociale. Cette assurance revenu de base contribuera à lutter efficacement contre la pauvreté, à anticiper avec flexibilité les changements dans le monde du travail, à stimuler l'économie locale et à soutenir la vitalité et l'occupation des territoires.

### 1. Autres programmes existant pour le soutien au revenu

Comme il s'agira d'une expérimentation dans deux régions administratives, tous les autres programmes existant dans le pays continueront de s'y appliquer. Nous ne souhaitons pas, avec l'assurance revenu de base, faire une politique sociale unique liquidant les infrastructures sociales. Cependant, plusieurs programmes deviendront caducs à cause de leurs règles d'admissibilité. Ainsi, des programmes comme l'aide financière de dernier recours ne seront plus nécessaires puisque personne n'aura de revenu inférieur à la MPC dans le BSLGIM. Les économies ainsi générées serviront en partie au financement du projet. Nous ne cherchons donc pas à substituer les services publics et les droits des personnes par la seule mesure d'assurance revenu de base, mais bien d'instaurer une mesure complémentaire permettant l'accomplissement du droit réel à la dignité et à un niveau de vie décent.

Une importance sera accordée, au sein du projet-pilote, à l'arrimage des programmes actuels avec la mesure d'assurance revenu de base.

### 2. Admissibilité

Toute personne adulte qui réside sur le territoire depuis au moins trois mois participera au programme. Les personnes emprisonnées résidentes du territoire continueront à toucher leur revenu de base pour faciliter leur réinsertion sociale. Il est probable que ce revenu serve à payer leur hébergement et les services qu'ils reçoivent dans ce milieu de transition.

Les personnes décédant ou s'établissant définitivement dans un autre territoire cesseront de

toucher ce revenu.

### 3. Un revenu accordé à chaque personne

Le revenu de base serait distribué à chaque personne de 18 ans et plus individuellement. Le calcul actuel de la MPC tient compte du fait qu'une personne vit seule ou en ménage et de la taille du ménage. Nous pensons que ces calculs sont inutiles et réintroduisent la notion d'examen des conditions individuelles. Comme le revenu serait distribué inconditionnellement, nous ne chercherons pas à savoir si les personnes décident de ne plus vivre seules ni à connaître les liens entre les personnes qui décident de partager un logement. En ce sens, nous croyons nous aussi que :

*(l)'individualisation de la fiscalité et des transferts est devenue moralement nécessaire à une époque comme la nôtre où la mobilité conjugale s'est accrue et où l'État n'a pas à présupposer et encore moins à déterminer la nature des arrangements économiques entre des cohabitants, couples, amis ou partenaires.<sup>23</sup>*

Par ailleurs, la majorité des personnes à l'aide financière de dernier recours vivent seules (77,8%)<sup>24</sup>. Ce serait donc une perte considérable de ressources d'installer tout un système de surveillance des arrangements de cohabitation pour moins du quart de cette population comme le fait actuellement notre système d'assistance sociale. Notons aussi qu'en la matière, l'aide financière de derniers recours semble faire un pas dans cette direction avec l'individualisation des prestations pour son nouveau programme de contrainte sévère de longue durée.

Il est probable que ce mode de distribution de prestations favorise les personnes qui décident de vivre à plusieurs dans un logement et celles qui décident d'avoir des enfants. De ce fait, notre projet se trouve à lutter directement contre l'isolement et à encourager la vie familiale, deux déterminants de la santé et du bien-être des populations. Nous estimons que notre société verra ainsi sa cohésion sociale renforcée. Réciproquement, cette approche évite le lien de dépendance et de violence économique qui peuvent s'installer entre les personnes.

### 4. Durée de l'expérimentation

Nous proposons que notre projet de démonstration ait une durée d'au moins vingt ans. Une des faiblesses de toutes les expériences antérieures est leur courte durée. On parle ici d'un changement majeur de culture. Les personnes et les institutions qui y prendront part n'auront pas la même attitude et ne pourront pas prendre les mêmes décisions si elles n'ont pas la garantie d'un changement à long terme.

---

<sup>23</sup> François Blais, *Le revenu de base et l'avenir de la solidarité sociale*, Le Devoir, 12 Décembre 2022, consulté en ligne au ([https://www.ledevoir.com/opinion/idees/774270/pauvrete-le-revenu-de-base-et-l-avenir-de-la-solidarite-sociale?fbclid=IwAR1xn\\_OgxIOt0qd\\_CjZuRyk6I940eXLXsy93C8IV0kDk4\\_PJg0p1DgYNqrc](https://www.ledevoir.com/opinion/idees/774270/pauvrete-le-revenu-de-base-et-l-avenir-de-la-solidarite-sociale?fbclid=IwAR1xn_OgxIOt0qd_CjZuRyk6I940eXLXsy93C8IV0kDk4_PJg0p1DgYNqrc)) le 21 Février 2023.

<sup>24</sup> Statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, Décembre 2022, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale.

### Les limites des expériences passées

Philippe Van Parijs, un expert reconnu en revenu de base, a soulevé trois limites qui entachent les expériences de revenu de base menées jusqu'ici et rendant difficile leur généralisation<sup>25</sup>.

La première est le fait que la durée des expériences est définitivement trop courte. Nous proposons une durée de 20 ans pour contourner cette limite. Nous proposons aussi que le projet-pilote soit enchâssé dans une loi canadienne et une loi québécoise afin de lui assurer la stabilité et la longévité nécessaire à sa réalisation.

La deuxième est que les personnes qui risquent d'être pénalisées ou simplement non intéressées par leur participation parce qu'elles ont un revenu trop élevé déjà, ne participeront pas, biaisant ainsi l'aspect universel du programme. Effectivement, cela pourrait même renforcer un processus de stigmatisation et d'exclusion. Notre projet inclut toutes les personnes qui vivent sur le territoire couvert par les régions administratives du BSLGIM sans exception. À l'instar des grands projets qui ont bâti notre filet social actuel comme l'assurance-maladie, l'assurance revenu de base sera conçue pour être disponible en cas de besoin pour toute personne habitant le territoire. Elle n'est donc pas soumise à cette limite.

La troisième limite est l'impossibilité de mesurer l'effet sur le marché du travail d'une telle expérience à cause de la durée limitée et le petit nombre de personnes au regard du marché considéré. En embrassant les deux régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, nous couvrons entièrement un marché régional. Notre proposition ne prête donc pas flanc à cette limite.

Le processus d'évaluation qui soutiendra le projet sera attentif à ces questions. La discussion de ces limites nous amène à penser que ce projet de démonstration devrait permettre de tirer des leçons valides et exportables pour plusieurs autres communautés.

### Les angles de recherche de l'expérimentation

Il nous semble évident que l'assurance de disposer d'un revenu de base pour toutes les personnes résidant dans le BSLGÎM amènera des changements dans plusieurs aspects de la vie des personnes et des collectivités. En plus de vérifier la faisabilité administrative de ce type de mesure, notre projet pilote devra observer et documenter les données relatives à ces divers aspects. Les principaux domaines de recherche qui seront interpellés par notre expérience sont : la santé, le tissu social, l'éducation, l'économie et la démographie.

D'autres domaines de recherche pourront s'ajouter. Comme notre projet sous-entend un changement de paradigme social, ses effets se feront assurément sentir de bien des façons et

---

<sup>25</sup> Parijs, Philippe Van. *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy* (p. 133). Harvard University Press. Édition du Kindle.

sur divers aspects de la vie des gens, tant dans la sphère privée que publique. Il nous semble donc pertinent d'ouvrir la porte à toute initiative de recherche qui pourrait contribuer à clarifier le portrait des changements sociaux que notre expérience aura fait éclore...

## 5. Deux scénarios d'assurance revenu de base

Suivant la méthodologie du calcul de la MPC, le montant de base de l'assurance revenu de base s'établira à 100 % de la MPC de la MRC de résidence. Pour imaginer la logique de calcul, les exemples qui suivront seront effectués avec un montant de base de 20 767 \$/an et 31 150\$/an. Ceci équivaut respectivement à 1x et 1,5x la MPC de Montréal, soit la MPC de référence du Gouvernement du Québec. Nous émettons l'hypothèse qu'au moment où sera adopté le projet-pilote, la MPC du BSLGÎM avoisinera ces chiffres.

Le montant versé en assurance revenu de base est pondéré en fonction des revenus de la personne. À partir d'un certain montant, plus on possède de revenu, moins le montant versé est important jusqu'à ce qu'il soit nul, soit lorsque le revenu de la personne équivaut à 200% de l'assurance revenu de base. Le revenu de base serait modulé selon le revenu déclaré à l'impôt l'année précédente. Outre les ajustements nécessaires pour la tenue du projet-pilote, les règles d'imposition existantes ne seront pas modifiées dans le BSLGÎM pour en tenir compte. Sans grever l'effort administratif, le système prévoirait la souplesse nécessaire pour s'ajuster exceptionnellement en cours d'année si un événement venait modifier significativement la situation de revenu d'une personne.

L'assurance revenu de base vise à concrétiser le droit de vivre et non à enrichir individuellement les personnes qui ont déjà des revenus suffisants pour exercer ce droit. Ces dernières bénéficieront de moins d'inégalités dans leur société et de l'augmentation du pouvoir d'achat des plus démunis.

Les tableaux ci-dessous présentent quelques situations de revenus et comment elles seraient affectées par le versement de l'assurance revenu de base ainsi que par l'imposition sur le revenu des particuliers en fonction de deux scénarios.

**TABLEAU C : Effets de l'ARB versée et de l'impôt pour différentes situations de revenus, scénario d'ARB de 20 767\$/ an.**

Revenu annuel sans ARB	% de l'ARB	ARB versée annuellement	Revenu annuel brut avec ARB	Revenu hebdomadaire brut avec ARB	Taux marginal d'imposition (%)	Taux effectif d'imposition (%)	Revenu annuel net	Revenu hebdomadaire net
0 \$	0%	20 767 \$	20 767 \$	399,37 \$	27,53	6,07	19 507 \$	375 \$
1 000 \$	5%	20 767 \$	21 767 \$	418,60 \$	27,53	7,06	20 231 \$	389 \$
2 000 \$	10%	20 767 \$	22 767 \$	437,83 \$	27,53	7,96	20 956 \$	403 \$
3 000 \$	14%	20 767 \$	23 767 \$	457,06 \$	27,53	8,78	21 681 \$	417 \$
4 000 \$	19%	20 767 \$	24 767 \$	476,29 \$	27,53	9,53	22 406 \$	431 \$
5 000 \$	24%	20 767 \$	25 767 \$	495,52 \$	27,53	10,23	23 130 \$	445 \$
5 125 \$	25%	20 767 \$	25 892 \$	497,92 \$	27,53	10,32	23 220 \$	447 \$
10 000 \$	48%	18 019 \$	28 019 \$	538,83 \$	27,53	11,62	24 763 \$	476 \$
15 000 \$	72%	15 162 \$	30 162 \$	580,04 \$	27,53	12,75	26 315 \$	506 \$
20 000 \$	96%	12 305 \$	32 305 \$	621,25 \$	27,53	13,73	27 869 \$	536 \$
25 000 \$	120%	9 448 \$	34 448 \$	662,46 \$	27,53	14,59	29 422 \$	566 \$
30 000 \$	144%	6 591 \$	36 591 \$	703,67 \$	27,53	15,35	30 975 \$	596 \$
35 000 \$	169%	3 734 \$	38 734 \$	744,88 \$	27,53	16,12	32 491 \$	625 \$
40 000 \$	193%	877 \$	40 877 \$	786,10 \$	27,53	16,73	34 038 \$	655 \$
41 534 \$	200%	0 \$	41 534 \$	798,73 \$	27,53	16,86	34 530 \$	664 \$
45 000 \$	200+	0 \$	45 000 \$	865,38 \$	27,53	17,62	37 069 \$	713 \$
50 000 \$	200+	0 \$	50 000 \$	961,54 \$	32,53	18,69	40 657 \$	782 \$
55 000 \$	200+	0 \$	55 000 \$	1 057,69 \$	37,12	20,08	43 956 \$	845 \$
60 000 \$	200+	0 \$	60 000 \$	1 153,85 \$	37,12	21,50	47 100 \$	906 \$
65 000 \$	200+	0 \$	65 000 \$	1 250,00 \$	37,12	22,70	50 244 \$	966 \$
70 000 \$	200+	0 \$	70 000 \$	1 346,15 \$	37,12	23,73	53 388 \$	1 027 \$
75 000 \$	200+	0 \$	75 000 \$	1 442,31 \$	37,12	24,62	56 532 \$	1 087 \$
80 000 \$	200+	0 \$	80 000 \$	1 538,46 \$	37,12	25,41	59 676 \$	1 148 \$
85 000 \$	200+	0 \$	85 000 \$	1 634,62 \$	37,12	26,09	62 820 \$	1 208 \$
90 000 \$	200+	0 \$	90 000 \$	1 730,77 \$	37,12	26,71	65 965 \$	1 269 \$

**TABLEAU D : Effets de l'ARB versée et de l'impôt pour différentes situations de revenus, scénario d'ARB de 31 150\$/ an.**

Revenu annuel sans ARB	% de l'ARB	ARB versée annuellement	Revenu annuel brut avec ARB	Revenu hebdomadaire brut avec ARB	Taux marginal d'imposition (%)	Taux effectif d'imposition (%)	Revenu annuel net	Revenu hebdomadaire net
0 \$	0%	31 150 \$	31 150 \$	599,04 \$	27,53	13,22	27 032 \$	520 \$
1 000 \$	3,20%	31 150 \$	32 150 \$	618,27 \$	27,53	13,66	27 757 \$	534 \$
2 000 \$	6,40%	31 150 \$	33 150 \$	637,50 \$	27,53	14,09	28 481 \$	548 \$
3 000 \$	9,60%	31 150 \$	34 150 \$	656,73 \$	27,53	14,48	29 206 \$	562 \$
4 000 \$	12,80%	31 150 \$	35 150 \$	675,96 \$	27,53	14,83	29 939 \$	576 \$
5 000 \$	16%	31 150 \$	36 150 \$	695,19 \$	27,53	15,20	30 656 \$	590 \$
7 787,50\$	25%	31 150\$	38 937,50 \$	748,80\$	27,53	16,08	32 675 \$	628\$
10 000 \$	32,10%	29 886 \$	39 886 \$	767,04 \$	27,53	16,35	33 363 \$	642 \$
15 000 \$	48,20%	27 029 \$	42 029 \$	808,25 \$	27,53	16,91	34 924 \$	672 \$
20 000 \$	64,20%	24 171 \$	44 171 \$	849,44 \$	27,53	17,44	36 469 \$	701 \$
25 000 \$	80,20%	21 314 \$	46 314 \$	890,65 \$	27,53	17,90	38 022 \$	731 \$
30 000 \$	96,30%	18 457 \$	48 457 \$	931,87 \$	27,53	18,33	39 575 \$	761 \$
35 000 \$	112,30%	15 600 \$	50 600 \$	973,08 \$	32,53	18,85	41 062 \$	790 \$
40 000 \$	128,40%	12 743 \$	52 743 \$	1 014,29 \$	32,53	19,40	42 508 \$	817 \$
45 000 \$	144,40%	9 886 \$	54 886 \$	1 055,50 \$	37,12	20,04	43 884 \$	844 \$
50 000 \$	160,50%	7 029 \$	57 029 \$	1 096,71 \$	37,12	20,69	45 231 \$	870 \$
55 000 \$	176,50%	4 171 \$	59 171 \$	1 137,90 \$	37,12	21,28	46 579 \$	896 \$
60 000 \$	192,60%	1 314 \$	61 314 \$	1 179,12 \$	37,12	21,83	47 926 \$	922 \$
62 300 \$	200%	0 \$	63 200 \$	1 250,00 \$	37,12	22,08	48 546 \$	934 \$
65 000 \$	200+%	0 \$	65 000 \$	1 250,00 \$	37,12	22,70	50 244 \$	966 \$
70 000 \$	200+%	0 \$	70 000 \$	1 346,15 \$	37,12	23,73	53 388 \$	1 027 \$
75 000 \$	200+%	0 \$	75 000 \$	1 442,31 \$	37,12	24,62	56 532 \$	1 087 \$
80 000 \$	200+%	0 \$	80 000 \$	1 538,46 \$	37,12	25,41	59 676 \$	1 148 \$
85 000 \$	200+%	0 \$	85 000 \$	1 634,62 \$	37,12	26,09	62 820 \$	1 208 \$
90 000 \$	200+%	0 \$	90 000 \$	1 730,77 \$	37,12	26,71	65 965 \$	1 269 \$

## 6. Les coûts de l'assurance revenu de base

### 1. Les coûts bruts

Les coûts d'une expérience à l'échelle d'une région sont toujours plus élevés que les coûts de programmes mis en place pour l'ensemble du pays, les programmes existants pour les autres parties du pays devant être maintenus. On ne peut non plus modifier significativement la fiscalité (en ajoutant ou en modifiant les paliers d'imposition, en jouant sur les taxes à la consommation, en taxant le capital ou les transactions financières, etc. qui sont des leviers qui appartiennent aux États ou à certains ensembles d'États).

Par ailleurs, l'estimation des coûts peut tenir compte de paramètres limités et d'un plus ou moins grand degré d'incertitude. Il est certain que la première étape du projet comprendra une nouvelle estimation des coûts en mobilisant une équipe interdisciplinaire comprenant des économistes, des fiscalistes, des sociologues, des psychologues, etc. qui, ensemble, pourront affiner l'analyse. À cette étape-ci, nous proposons une estimation assez imprécise mais tout de même assez valide pour être convaincante pour les premières années. Les deux tableaux présentent des scénarios budgétaires différents. Un avec une assurance revenu de base de 31 500 \$ par année, l'autre de 20 767 \$ par année.

**TABLEAU E : Estimation du montant d'assurance revenu de base versée par an, scénario d'assurance revenu de base de 31 150 \$ / an.**

Bas-St-Laurent, Gaspésie et les Îles de la Madeleine (Assurance revenu de base à 31 500\$/an)				
<b>ARB</b>	<b>31 150 \$</b>	plein droit avant	7 788 \$	= 1/4 ARB
		plus droit après	62 300 \$	= 2 * ARB
Tranche de revenu d'emploi	Complément ARB	Revenu annuel brut avec ARB	Nbre de pers. 15 ans et + <sup>26,27</sup>	Montant ARB versé par an
0 à 4 999 \$	31 150 \$	31 150 \$	103 825	3 234 148 750 \$
5 000 à 9 999 \$	31 150 \$	36 150 \$	12 695	395 449 250 \$
10 000 à 19 999 \$	29 886 \$	39 886 \$	23 285	695 888 857 \$
20 000 à 29 999 \$	24 171 \$	44 171 \$	19 090	461 432 571 \$
30 000 à 39 999 \$	18 457 \$	48 457 \$	18 645	344 133 429 \$
40 000 à 49 999 \$	12 743 \$	52 743 \$	17 195	219 113 429 \$
50 000 à 59 999 \$	7 029 \$	57 029 \$	12 880	90 528 000 \$
60 000 à 69 999 \$	1 314 \$	61 314 \$	9 290	12 209 714 \$
70 000 à 79 999 \$	0 \$	70 000 \$	6 555	0 \$
80 000 à 89 999 \$	0 \$	80 000 \$	5 675	0 \$
90 000 à 99 999 \$	0 \$	90 000 \$	3 285	0 \$
100 000 \$ et +	0 \$	100 000 \$	7 725	0 \$
			240 145	5 452 904 000 \$

<sup>26</sup> Selon le recensement de 2020

<sup>27</sup> Il est à noter que pour les calculs, nous incluons les personnes de 15 ans et +, bien que notre proposition vise les 18 ans et +. Il s'agit d'une limite de nos calculs reliée à un manque d'accès aux données.

**TABEAU F : Estimation du montant d'assurance revenu de base versée par an, scénario d'assurance revenu de base de 20 767 \$ / an.**

Bas-St-Laurent, Gaspésie et les Îles de la Madeleine				
<b>ARB</b>	<b>20 767 \$</b>	plein droit avant	5 192 \$	= 1/4 ARB
		plus droit après	41 534 \$	= 2 * ARB
Tranche de revenu d'emploi	Complément ARB	Revenu annuel brut avec ARB	Nbre de pers. 15 ans et + <sup>28,29</sup>	Montant ARB versé par an
0 à 4 999 \$	20 767 \$	20 767 \$	103 825	2 156 133 775 \$
5 000 à 9 999 \$	20 767 \$	25 767 \$	12 695	263 637 065 \$
10 000 à 19 999 \$	18 019 \$	28 019 \$	23 285	419 582 394 \$
20 000 à 29 999 \$	12 305 \$	32 305 \$	19 090	234 905 177 \$
30 000 à 39 999 \$	6 591 \$	36 591 \$	18 645	122 886 531 \$
40 000 à 49 999 \$	877 \$	40 877 \$	17 195	15 072 646 \$
50 000 à 59 999 \$	0 \$	50 000 \$	12 880	0 \$
60 000 à 69 999 \$	0 \$	60 000 \$	9 290	0 \$
70 000 à 79 999 \$	0 \$	70 000 \$	6 555	0 \$
80 000 à 89 999 \$	0 \$	80 000 \$	5 675	0 \$
90 000 à 99 999 \$	0 \$	90 000 \$	3 285	0 \$
100 000 \$ et +	0 \$	100 000 \$	7 725	0 \$
			240 145	3 212 217 589 \$

Nous arrivons donc, pour le scénario d'une assurance revenu de base à 31 150 \$, à un coût brut de 5,422 G \$ pour couvrir le versement des prestations pour un an. Pour le scénario d'une assurance revenu de base de 20 767 \$, le coût brut annuel est estimé à 3,212 G \$.

Ces montants correspondent à la plus haute évaluation des coûts bruts. En effet, il s'agit d'estimations du montant maximum qui pourrait être attribué à l'intérieur de chaque tranche de revenu, puisque c'est le montant le plus faible des limites qui est pris en considération pour chaque tranche de revenu d'emploi dans les tableaux E et F. Conséquemment, l'assurance revenu

<sup>28</sup> *Idem*

<sup>29</sup> Voir note 27

de base versée est plus importante que si c'était le montant le plus élevé des limites de revenus qui était pris en considération.

Mettons cela en exemple avec la tranche de revenu de 40 000 \$ à 49 999 \$ pour le scénario de l'assurance revenu de base de 31 150\$ par an du tableau E... Il est considéré dans le tableau, pour le bien du calcul, que les 17 195 personnes se trouvant dans cette tranche de revenu gagnent toutes 40 000 \$. On multiplie donc le complément d'assurance revenu de base à verser (12 743\$) par le nombre de personnes dans cette catégorie (17 195), ce qui donne un montant brut d'assurance revenu de base à verser par an de 219 113 429 \$. Toutefois, si ces 17 195 personnes gagnaient toutes 45 000 \$ de revenu, on calculerait le complément d'assurance revenu de base à verser serait 9 886\$. Cela donnerait donc pour cette tranche de revenu, 169 989 770 \$ d'assurance revenu de base à verser par an, et non 219 113 429 \$, qui représente le montant maximum qui pourrait être attribué dans cette tranche de revenu.

## 2. Les coûts nets

Rappelons que les calculs précédents concernent les montants bruts de l'investissement. Les estimations de 5,422 G\$ et 3,212 G \$ ne tiennent donc pas compte des impôts et taxes perçues par le gouvernement.

En effet, en tenant compte de l'impôt sur le revenu brut des personnes qui toucheraient à une fraction du revenu de base, le gouvernement retirerait approximativement 1,407 G \$ en impôt pour le scénario d'un montant de base de 31 150 \$ par an.

**TABLEAU G : Montant perçu de l'ARB en impôt, scénario 31 150 \$ /an.**

Tranche de revenus (\$)	Revenu annuel brut avec ARB (\$)	Revenu annuel net (\$)	Différence (\$)	Nombre de personnes	Montant en impôt perçu (\$)
0- 4 999	31 150	27 032	4 118	103 825	427 551 350
5 000 - 9 999	36 150	30 656	5 494	12 695	69 746 330
10 000 - 19 999	39 886	33 363	6 253	23 285	145 601 105
20 000 - 29 999	44 171	36 469	7 702	19 090	147 031 180
30 000 - 39 999	48 457	39 757	8 882	18 645	165 604 890
40 000 - 49 999	52 743	42 508	10 235	17 195	175 990 825
50 000 - 59 999	57 029	45 231	11 798	12 880	151 958 240
60 000 - 69 999	61 314	47 926	13 388	9 290	124 374 520
Total					1 407 858 000

Si pour le calcul de l'assurance revenu de base versée, il s'agissait d'une estimation du montant maximum versé comme expliqué dans le paragraphe précédent, pour l'impôt retenu, il s'agit du montant le plus bas de la tranche de revenu considérée. En effet, si l'on considère que chaque personne se trouvant dans une des tranches de revenu du *tableau E* gagne le minimum requis pour être dans la tranche de revenu (40 000 \$ pour la tranche 40 000 à 49 999 \$, 50 000 \$ pour la tranche 50 000 à 59 999 \$, etc), le montant de l'impôt perçu est aussi minimal, car le montant perçu en impôt est plus faible sur un revenu de 40 000 \$ qu'un revenu de 49 999 \$, de même que pour un revenu de 50 000 \$ qu'un revenu de 59 999 \$, etc. Pour cette raison, on peut dire que l'estimation des impôts perçus de 1,407 G \$ est la plus basse.

Voyons maintenant la situation pour le scénario d'une assurance revenu de base à 20 767 \$ par an.

**TABLEAU H : Montant perçu de l'ARB en impôt, scénario 20 767 \$ /an.**

Tranche de revenus (\$)	Revenu annuel brut avec ARB (\$)	Revenu annuel net (\$)	Différence (\$)	Nombre de personnes	Montant en impôt perçu (\$)
0- 4 999	20 767	19 507	1 260	103 825	130 819 500
5 000 - 9 999	25 767	23 130	2 637	12 695	33 476 715
10 000 - 19 999	28 019	24 763	3 256	23 285	75 815 960
20 000 - 29 999	32 305	27 869	4 436	19 090	84 683 240
30 000 - 39 999	36 591	30 975	5 616	18 645	104 710 320
40 000 - 49 999	40 877	34 038	6 839	17 195	117 596 605
Total					547 102 340

Nous obtenons donc, pour le scénario d'une assurance revenu de base de 20 767 \$ par an, un montant perçu en impôt de 0,547 G \$. Ce montant représente un peu plus d'un sixième de l'investissement annuel brut de 3,212 G \$ pour ce scénario ( $0,547 \text{ G } \$ / 3,212 \text{ G } \$ = 0,17 > \frac{1}{6}$ ).

Rappelons que pour le scénario d'une assurance revenu de base de 31 150 \$, le retranchement en impôt était de 1,407 G \$. Pour ce retranchement en impôt, c'est un peu plus du quart de l'investissement en prestation qui revient à l'État ( $1,407 \text{ G } \$ / 5,543 \text{ G } \$ = 0,254 > \frac{1}{4}$ ).

Cependant, ce n'est pas seulement l'argent perçu en impôt qui servira au financement du projet-pilote. En 2015, le Fédéral et le Provincial investissaient<sup>30</sup> 30 milliards dans divers programmes de soutien au revenu au Québec<sup>31</sup>. Considérant que les transferts fédéraux dans ces programmes au Québec ont augmenté de 16,1 % entre 2016 et 2022<sup>32</sup>, on peut estimer ce montant à 35 G \$ aujourd'hui. Au prorata de la population, cela équivaut à un peu plus d'un milliard \$ pour le BSLGIM. De plus, ce montant est probablement plus élevé, étant donné le niveau de défavorisation de nos régions. Et puisque la plupart de ces programmes de soutien au revenu deviendront caduques une fois l'assurance revenu de base instaurée, le coût net annuel du projet sera donc plus bas. Par exemple, 8 985 065 \$ ont été dépensées en prestations d'aide financière

<sup>30</sup> Régime québécois de soutien au revenu, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2016-2017/fr/documents/Revenu.pdf>

<sup>31</sup> Rapport final du comité d'experts sur le revenu minimum garanti (2017). L'extrait total va-t-ainsi : "Une aide totale de près de 30 milliards de dollars en 2015 Les mesures constituant le système de soutien du revenu représentaient en 2015 une aide totale de près de 30 milliards de dollars annuellement, soit l'équivalent de 7,7 % du PIB québécois, ou à plus de 3 600 \$ par Québécois. Sur ce total, un peu plus de 11 milliards de dollars ont été assumés directement par le gouvernement du Québec. Il s'agit donc d'une aide notable, financée à 37,9 % par le gouvernement du Québec et à 62,1 % par le gouvernement du Canada".

<sup>32</sup> Principaux transferts <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html#Quebec>. (Consulté en ligne le 04-04-2023)

de dernier recours dans le BSLGÎM en décembre 2022, ce qui représente sur une base annuelle 107 820 783 \$<sup>33</sup>.

Nos estimations nous donnent un coût brut de projet de 5,452 G \$ ou de 3,212 G \$ selon le scénario. C'est près de 48 % ou 28% du PIB du BSLGÎM (11,3 milliards)<sup>34</sup>. Mais le coût final est certainement moins élevé. Non seulement faut-il s'attendre à une croissance économique mais on sait que les dépenses de santé, de services sociaux, de justice, etc. diminuent significativement dans les populations où on a fait l'expérience du revenu de base. À ce titre, la section 5 (Retombés anticipés) traitera directement du sujet

Si les hypothèses du projet se confirment, ce montant diminuera année après année jusqu'à un seuil incompressible correspondant au soutien inévitable aux personnes non autonomes ou en perte d'autonomie ainsi qu'aux personnes qui choisiront un mode vie ancré sur le revenu de base. Si on se base sur le seuil de faible revenu des personnes des 65 ans et plus, bénéficiaires du programme de pension, ce seuil devrait osciller entre 3 à 5% de la population. En termes de coûts, on devrait donc baisser significativement les investissements nécessaires de départ.

Maintenant, en estimant les taxes perçus par le gouvernement, on s'aperçoit que, pour le scénario d'assurance revenu de base à 31 150 \$/an (Tableau G-B), c'est 1,075 G \$ qui seraient retranchées en estimant que les revenus nets des personnes sont dépensés dans leur entièreté.

---

<sup>33</sup> *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale : Décembre 2022*. Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale.

<sup>34</sup> *Panorama des régions 2022*, Statistique Québec. Consulté au : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/gaspesie-iles-de-la-madeleine-2022-panorama> le (19-oct-2022)

**TABLEAU G-B : Montant perçu en taxes de vente TPS-TVH, scénario 31 150 \$ /an.**

(1) Tranche de revenus (\$)	(2) Revenu annuel brut avec ARB (\$)	(3) Revenu annuel net (\$)	(4) Nombre de personnes	(5) Revenus nets (\$) (3) X (4)
0- 4 999	31 150	27 032	103 825	2 806 597 400
5 000 - 9 999	36 150	30 656	12 695	389 177 920
10 000 - 19 999	39 886	33 363	23 285	776 857 455
20 000 - 29 999	44 171	36 469	19 090	696 193 210
30 000 - 39 999	48 457	39 757	18 645	741 269 265
40 000 - 49 999	52 743	42 508	17 195	730 925 060
50 000 - 59 999	57 029	45 231	12 880	582 575 280
60 000 - 69 999	61 314	47 926	9 290	445 232 540
Total				7 168 828 130
<b>Total revenus nets X taxe TPS-TVH de 15 % : 7 168 828 130 X 0,15</b>				<b>1 075 324 219</b>

1,075 G \$ représente près d'un cinquième de 5,452 G \$. Soit le montant brut initialement versé pour le scénario de 31 150 \$ par an. En combinant les taxes et les impôts perçus pour ce scénario<sup>35</sup>, nos estimations nous montrent un retranchement de 2,483 G \$ pour l'État. Soit 45% de l'investissement initial.

Pour le scénario d'assurance revenu de base à 20 767 \$ par an (Tableau H-B), c'est 0,689 G \$ qui seraient retranchées.

<sup>35</sup> 1 407 858 000 + 1 075 324 219 = 2 483 182 219

**TABLEAU H-B : Montant perçu en taxes de vente TPS-TVH, scénario 20 767 \$ /an.**

(1) Tranche de revenus (\$)	(2) Revenu annuel brut avec ARB (\$)	(3) Revenu annuel net (\$)	(4) Nombre de personnes	(5) Revenus nets (\$) (3) X (4)
0- 4 999	20 767	19 507	103 825	2 025 314 275
5 000 - 9 999	25 767	23 130	12 695	293 635 350
10 000 - 19 999	28 019	24 763	23 285	576 606 455
20 000 - 29 999	32 305	27 869	19 090	532 019 210
30 000 - 39 999	36 591	30 975	18 645	577 528 875
40 000 - 49 999	40 877	34 038	17 195	585 283 410
Total				4 590 387 575
<b>Total revenus nets X taxe TPS-TVH de 15 % : 4 590 387 575 X 0,15</b>				<b>688 558 136</b>

0,689 G \$ représente un peu plus d'un cinquième de 3,212 G \$. Soit le montant brut initialement versé pour le scénario de 20 767 \$ /an. En combinant les taxes et les impôts perçus pour ce scénario<sup>36</sup>, nos estimations nous montrent un retranchement de 1,236 G \$ pour l'État. Soit 38 % de l'investissement initial.

On peut donc en conclure que plus les investissements initiaux sont importants, plus la proportion de retranchement pour l'État de l'investissement initial est importante. Dans le cas du scénario de 31 150 \$ /an en montant de base d'assurance revenu de base, c'est 45% de l'investissement initial qui est retranché. Alors que dans le cas du scénario de 20 767 \$ / an, c'est 38 % de l'investissement initial qui est retranché.

Somme toute, l'assurance revenu de base exige un investissement brut sans doute plus grand que celui qui est actuellement accepté socialement, mais les retombées de cet investissement seront

<sup>36</sup> 688 558 136 + 547 102 340 = 1 235 660 476

aussi très grandes. L'argent actuellement investi ne servant qu'à éponger ou minimiser les impacts de la pauvreté, plutôt que de la résoudre.

## 5. Retombées anticipées

### 1. Impact de l'assurance revenu de base sur l'économie générale (retombées directs)

L'injection d'un montant comme l'ARB a, comme toutes autres mesures gouvernementales, des retombées sur l'ensemble de l'économie. Comme la distribution de l'ARB stimule la demande, les entreprises tendent à produire plus et à embaucher davantage, ce qui se traduit par une augmentation du revenu d'autres personnes, ce qui provoque une nouvelle hausse des dépenses et de la production. Encore une fois, les entreprises et les travailleurs engagés dans cette nouvelle production vont à leur tour accroître leur revenu, puis leurs dépenses, ce qui stimule d'autres productions.

Nous sommes cependant conscients qu'il y a certaines limites dans ce processus. Car les personnes ne dépensent pas entièrement les revenus supplémentaires qu'elles viennent d'obtenir : elles paient des impôts sur leurs revenus et des taxes sur leurs achats, et épargnent une partie de leurs revenus. Ces fuites de revenus (impôts, taxes et épargnes) amputent d'autant les dépenses supplémentaires de consommation des ménages, ce qui ralentit petit à petit les retombées économiques. Enfin, l'achat de produits provenant de l'étranger (ou importés) constitue une quatrième fuite dans le circuit économique. Dans le cas du Québec, environ 31 % de toutes les dépenses de la population servent à acheter des produits importés, ce qui réduit d'autant les retombées dans l'économie locale.

La figure ci-contre illustre les retombées économiques potentielles de l'ARB pour le scénario de 31 150 \$ par an, dont le montant versé en ARB pour la première année est estimé à 5 452 904 000 \$. Puisque le taux effectif d'imposition moyen des prestataires de l'ARB est de 15,4 %, les prestataires paieront 839 747 216 \$ en impôt, et disposeront d'un revenu disponible de 4 613 156 784 \$ qu'ils pourront dépenser, montant qui sera retranché de 15 % en taxes de vente. Il s'en suivra une deuxième vague de revenu de 3 921 183 266 \$ dans l'ensemble de la population, lesquels seront retranchés d'un impôt de 25 % et d'une épargne de 3,5 %, donnant lieu à de nouvelles dépenses de 2 803 646 036 \$, et ainsi de suite. Enfin, comme 31 % de ces dépenses fuient vers l'étranger, en raison des produits importés, l'effet multiplicateur de l'ARB distribué sur l'économie locale sera amoindri d'autant.

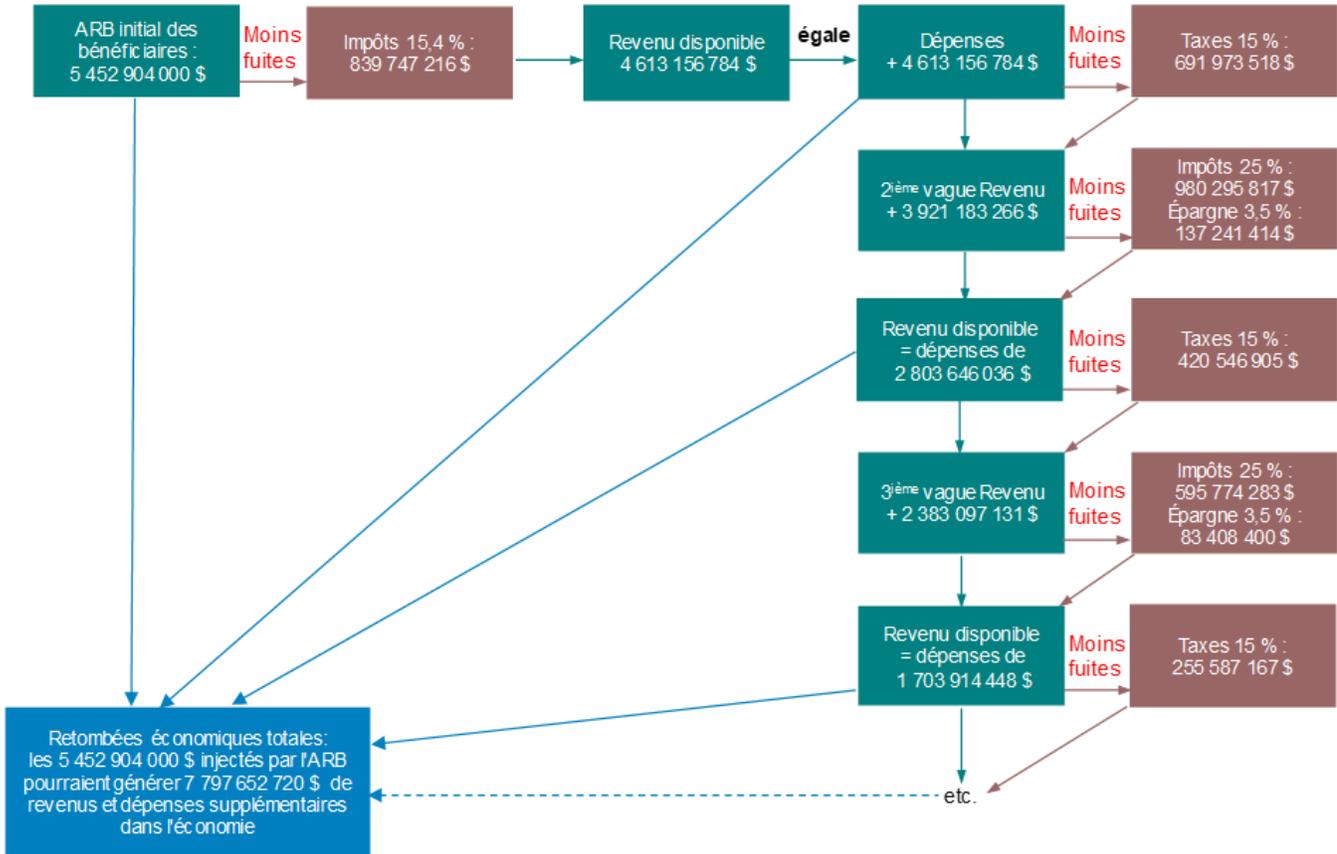
Au total, lorsqu'on additionne les fuites de 25 % de l'impôt, plus 15 % des taxes à la consommation, de l'épargne de 3,5 % et de 31 % des produits importés, celles-ci totalisent 3 817 032 800 \$ sur 5 452 904 000 \$ de l'ARB, soit près de 70 % du montant injecté initialement (voir calcul du taux de fuite dans l'encadré sous la figure). En raison de ces fuites, on évalue l'effet multiplicateur de l'ARB à 1,43. Autrement dit, les 5 452 904 000 \$ injectés par l'ARB ont des retombées économiques égales à 1,43 fois ce montant, c'est-à-dire 7 797 652 720 \$ ( $5\,452\,904\,000 \$ \times 1,43 = 7\,797\,652\,720 \$$ ).

La figure ci-contre en fait la démonstration imagée.

Tableau I : Retombées économiques potentielles de l'ARB (scénario 31 150 \$ par an)<sup>37</sup>

**Retombées économiques potentielles de l'ARB (scénario 31 150 \$)**

Fuites: taux effectif d'imposition moyen: 25 % (bénéficiaires ARD: 15,4 %); taxe fédérale-provinciale: 15 %; taux d'importation: 31 %; taux d'épargne moyen 3,5 %



**Légende :** Le taux effectif d'imposition moyen de 15,4% est basé sur les données du Tableau F (Scénario de 31 150\$), selon la table d'impôt des particuliers 2022 (taux combinés fédéral-provincial). Ce taux de 15,4% a été établi à partir du total des impôts effectifs de chacune des tranches de revenu (839 834 261 \$), par rapport au montant total d'ARB versé (5 452 904 000\$). Notons que l'impôt effectif de chacune des tranches a été établi en fonction de leur taux respectifs (exemple : taux effectif de 13,7 % pour la tranche de 0 à 4 999\$, etc.)

Les retombées économiques dépendent des fuites du circuit économique que sont les impôts, les taxes et les produits importés de l'étranger. Le taux de fuite permet de connaître le multiplicateur (ou retombées économiques) du montant de l'ARB injecté, le multiplicateur étant égal à 1 / taux de fuite.

Comme l'impôt est perçu sur le revenu brut et les taxes sur les dépenses découlant du revenu disponible (revenu après impôt), on obtient le taux de fuite ainsi :  $\text{taux d'imposition} + [(1 - \text{taux d'imposition}) \times \text{taux de taxation}] + [(1 - \text{taux d'imposition}) \times \text{taux d'épargne}] + \text{taux d'importation du PIB}$ , soit :  $0,25 + [(1 - 0,25) \times 0,15] + [(1 - 0,25) \times 0,035] + 0,31 = 0,7$ .

Multiplicateur (M) = 1 / taux de fuite = 1 / 0,7 = 1,43

**Retombées économiques potentielles** (étant donné la durée indéterminée de l'épuisement du montant initial qui circule à chaque étape du circuit économique) : montant d'ARB injecté 5 452 904 000 \$ x 1,43 = 7 797 652 720 \$.

<sup>37</sup> Source du taux d'épargne moyen :

(<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610058701&pickMembers%5B0%5D=2.1&pickMembers%5B1%5D=3.1&cubeTimeFrame.startYear=2015&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20150101%2C20220101>)

## 2. Coûts de la pauvreté sur les systèmes (retombées indirectes)

En plus des retombées directes sur l'économie, il faut tenir compte des retombées indirectes de l'instauration d'une assurance revenu de base.

En 2008, le Conseil national du bien-être social publie un rapport nommé *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*. Comme bon nombre d'études allant dans ce sens, le rapport nous apprend que " le fait d'investir dans l'élimination de la pauvreté engendre moins de coûts que si on la laisse persister "38. Plus encore,

*(l)'écart de pauvreté enregistré au Canada en 2007 — c'est-à-dire le montant qu'il aurait fallu pour que tout le monde puisse être juste au-dessus du seuil de pauvreté — était de 12,3 milliards de dollars. Or, le coût total de la pauvreté cette année-là était au moins deux fois plus élevé selon les estimations les plus prudentes.* 39

Pour cette raison, nous sommes d'avis qu'il faut voir les coûts du projet comme un investissement permettant, des retombées sociales positives certes, mais aussi un bilan économique positif. Il est en effet absurde d'utiliser aussi inefficacement des sommes importantes du budget collectif pour tamponner les effets de la pauvreté sur la collectivité et les individus plutôt que de les utiliser pour résoudre la pauvreté.

Le comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP), dans son dernier avis *La prévention : Une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale*, avance des conclusions concordantes. Les coûts de la pauvreté au Québec s'estiment pour 2008 entre 15 et 17 G \$, sans tenir compte des coûts associés au logement, aux organismes communautaires, au soutien au revenu du régime fédéral de sécurité de la vieillesse, à la qualité de vie dans les quartiers et à la perte de cohésion sociale40. L'équivalent investi en prévention, soit en somme "empêchant la survenue de problèmes ou en les atténuant"41 aurait des retombées bien plus importantes. En effet, pour certains domaines, nous connaissons au travers de données probantes le ratio coûts-bénéfices par dollar investi en prévention de la pauvreté. Le tableau ci-bas tiré de l'avis du CCLP en donne quelques exemples42:

---

38 *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*, Conseil national du bien-être du Canada (2011). p.IV

39 *Idem.*

40 *La prévention : Une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022), p.18.

41 *Idem.*

42 *Idem.*

TABLEAU J : Exemple de ratios coûts-bénéfices par dollar investi en prévention

Santé	10 à 100\$ (Lacoursière, 2016)
Enfance	3 à 16 \$ (ASPC, 2009)
Éducation	5 à 68 \$ (Heim, 2017)
Habitation	2\$ (SHQ, 2013)
Criminalité	7 \$ (McIntosh et Li, 2012)

Finalement le CCLP, dans ce même avis, énumère quatre principaux leviers de protection contre la pauvreté, le premier étant de “disposer d’un revenu permettant une couverture suffisante des besoins de base”<sup>43</sup>. Soit directement l’objectif du projet-pilote de l’ARBRE.

Les expériences de revenu de base tenues autour du monde nous amènent aussi à envisager une baisse des dépenses publiques dans certains secteurs, notamment en santé, comme en témoigne le tableau J (on y voit en quoi c’est le secteur de la santé où les investissements en prévention de la pauvreté sont les plus rentables). À ce titre, une recension d’écrits effectuée par les chercheuses Geneviève McCreedy et Dani Myriam Tardif nous informe des retombées sur la santé de différentes expériences tenues au Canada, aux États-Unis et à l’International. Le tableau qui suit est une version simplifiée d’un tableau se trouvant dans leur recension d’écrits<sup>44</sup>. On y voit quel type d’impacts un revenu de base peut avoir sur la santé des personnes et sur les iniquités de santé. Il est aussi à noter que ces données viennent d’études empiriques comprenant des groupes contrôles.

---

<sup>43</sup> *Ibid*, p.31. À titre informatif, les trois autres levier sont : Avoir accès à des services et un accompagnement adaptés, être à l’abri des préjugés et de la stigmatisation, et accéder à un marché du travail et à des emplois de qualité.

<sup>44</sup> McCreedy et Tardif (2021). Rapport sur l’influence des revenus de base sur la santé et sur les iniquités de santé. CORSER, UQAR.

*TABLEAU K : Tiré de McCready et Tardif 2021 : Influences sur la santé des revenus de base selon les types de revenus de base et les expérimentations réalisées (études empiriques avec groupes contrôlés)*

<p><b>Ontario Basic Income Pilot Project</b> Date de début : 2018 Durée prévue : 3 ans Durée réalisée : 1 an</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la perception de l'état général de santé physique et mentale.</li> <li>● ↓ fréquence de sensations de douleur</li> <li>● ↑ activité physique et ↓ de la sensation de fatigue</li> <li>● ↓ ou arrêt de la consommation de tabac ou d'alcool</li> <li>● Amélioration de la santé physique (digestive, buccale) et mentale</li> <li>● ↓ stress et fréquence de sentiments de dépression et de colère</li> <li>● ↑ accès à un logement sécuritaire et stable</li> <li>● Amélioration des perspectives de vie et de confiance générale</li> <li>● Accès à une alimentation de qualité</li> <li>● ↑ capacité de payer pour des soins de santé dentaire ou de la thérapie psychologique</li> <li>● Amélioration des relations, ↑ fréquence de socialisation, des loisirs, du temps en famille et du bénévolat</li> <li>● Capacité à planifier le futur et de payer des dettes</li> </ul>
<p><b>Stockton, California</b> Date de début : 2019 Durée: 2 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↑ bien-être émotionnel</li> <li>● ↓ anxiété et dépression</li> </ul>
<p><b>Mincome, Manitoba</b> Date de début : 1975 Durée: 3 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↑ durée de fréquentation de l'école secondaire et ↓ absentéisme scolaire;</li> <li>● ↓ nombre et de la durée des hospitalisations;</li> <li>● ↓ diagnostics de problèmes de santé mentale, des accidents et des blessures</li> <li>● Amélioration de la santé générale, physique et mentale</li> </ul>
<p><b>New Jersey-Pennsylvania</b> Date de début: 1968 Durée: 3 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↑ taux de diplomation de l'école secondaire</li> <li>● ↑ dépenses pour les soins de santé pour ceux qui n'ont pas d'assurances</li> </ul>
<p><b>Gary Income Maintenance Experiment, Indiana</b> Date de début: 1971 Durée: 3 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↑ poids à la naissance</li> <li>● Plusieurs bénéficiaires ont déménagé vers des quartiers ayant de meilleures conditions de logements et des attributs favorables à la santé.</li> </ul>
<p><b>Finnish trial</b> Date de début: 2017 Durée: 2 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↓ stress</li> <li>● ↑ perception subjective du bien-être (moins de tristesse, épuisement mental, dépression et isolation)</li> </ul>
<p><b>US case of Tribal Casino Cash Transfers (such as the Great Smoky Mountains Study)</b> Durée: varie selon les régions, continue depuis une vingtaine d'année</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↓ taux des troubles psychiatriques et de dépendances pour les enfants de la communauté par rapport aux enfants non autochtones. Effets qui perdurent jusqu'à l'âge adulte.</li> <li>● ↑ risque d'accident mortel a doublé dans le mois suite au paiement bi-annuel.</li> </ul>

<p><b>Alaska Permanent Fund Dividend</b> En cours depuis 1982</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↓ taux de pauvreté chez les populations autochtones de l'Alaska</li> <li>● ↑ épargne en Alaska.</li> <li>● Meilleur poids des bébés à la naissance</li> <li>● ↓ obésité infantile</li> <li>● ↓ taux de salaire s'expliquant par une hausse du taux de chômage consécutive à l'arrivée de nouveaux demandeurs d'emplois attirés par l'allocation.</li> </ul>
<p><b>Mincome- B Barcelone[3]</b> Date de début : 2017 Durée: 2 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ↑ bien-être</li> <li>● ↓ risque de trouble mental</li> <li>● Amélioration de la qualité du sommeil</li> <li>● ↑ niveaux d'estime de soi et de confiance en soi. Par exemple, l'étude dénote une augmentation du coefficient de se sentir capable de prendre des décisions pour soi.</li> <li>● ↑ espoir dans le futur</li> <li>● ↑ satisfaction face à la vie. Corrélation entre les conditions de vie matérielle et les indices de satisfaction de vie. Il y a une forte corrélation entre le revenu, les conditions matérielles et la satisfaction envers la vie.</li> <li>● ↓ niveau de stress associé à la condition économique. Certains participants ont rapporté que les changements dans leurs revenus ont généré du stress et de l'incertitude. Pour d'autres, l'insécurité financière et leur situation de logement n'ont pas changé, principalement en raison des dettes et circonstances d'avant leur participation à l'intervention.</li> <li>● Amélioration de la qualité de vie</li> <li>● ↓ insécurité alimentaire</li> <li>● ↓ sentiment d'incertitude financière</li> <li>● ↓ de l'indice de défavorisation matérielle sévère<sup>45</sup></li> </ul>

Bien que le tableau K ne présente pas les sommes que ces impacts sur la santé des personnes ont, on peut estimer des retombées significatives. On sait par exemple que l'augmentation des taux de diplomation et de fréquentation scolaire permettent une des économies à la collectivité. Les coûts totaux estimés pour une cohorte de décrocheurs au Québec étant évalués à 3,89 G \$ en 2018<sup>46</sup>.

On sait aussi qu'une baisse du nombre d'hospitalisation et de leur durée rapporte aussi à la

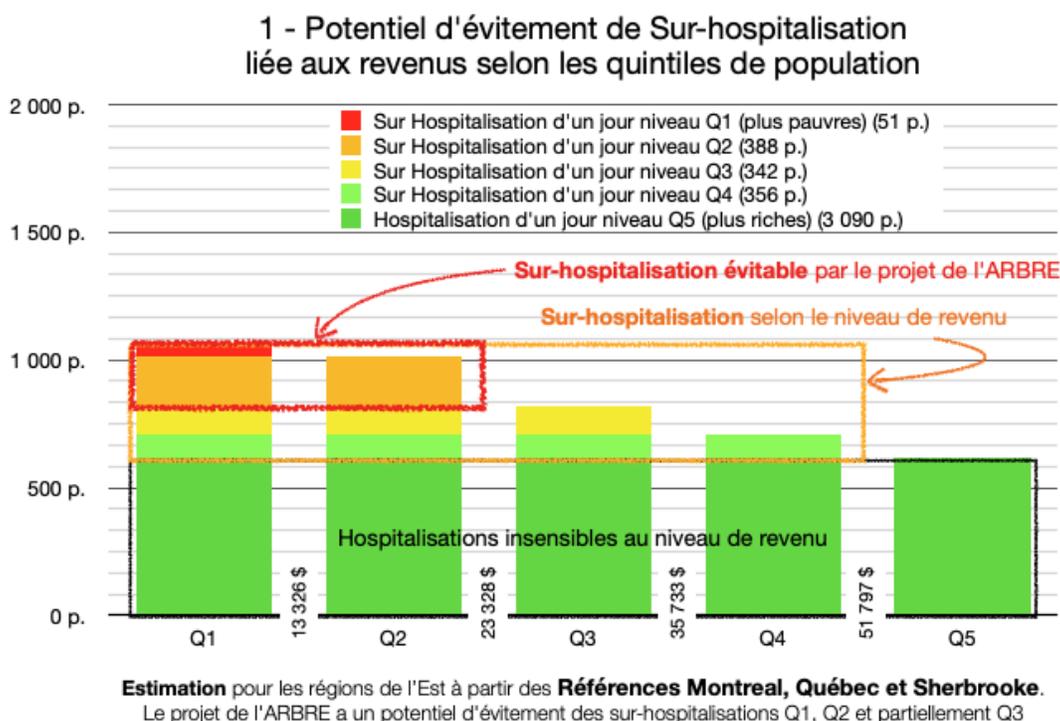
<sup>45</sup> Note à propos des mécanismes de production de la santé des revenus de base :

Les auteurs rapportent que d'après les résultats préliminaires, le modèle conditionnel (à la participation active) semble donner des résultats encore plus marqués. L'hypothèse est que la participation active renforce les relations sociales, la cohésion de groupe et contribue au développement de la confiance en ses capacités individuelles et collectives. Dans l'étude qualitative, les participants ont rapporté que les bénéfices les plus marqués étaient l'acquisition de connaissances et d'habiletés utiles pour le marché du travail, l'accès à des expériences culturelles et formatrices et le développement de nouvelles relations, en particulier auprès des personnes d'autres origines. Bien que les mesures de participation active génèrent parfois autant de bénéfices que la mesure de revenu, il est à noter qu'un revenu suffisant est une condition à la participation sociale.

<sup>46</sup> *La prévention : Une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022), p.19.

collectivité. En utilisant des données provenant de l'institut Canadien sur la santé<sup>47</sup>, nous avons pu évaluer qu'une à deux hospitalisations sur dix (1/10 à 2/10) pourraient être évitées si le projet-pilote de l'ARBRE était mis en place. Autrement dit, il est possible d'évaluer combien d'hospitalisations sont attribuables à la situation de faible revenu des personnes en calculant les différences d'hospitalisation entre quintiles de revenus. En observant le *tableau L*, on voit comment les quintiles de revenu les plus faibles (Q1 et Q2) sont sur-hospitalisés. Il en va de même pour le *Tableau M*, qui décline les motifs des hospitalisations.

TABLEAU L : Potentiel d'évitement de sur-hospitalisation liée aux revenus selon les quintiles de population.



<sup>47</sup> [Hospitalization and Day Surgery Indicator Results, Institut canadien sur la santé, disponible en ligne : https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/mthic-cihi-indicators-cma-csd-en-web.xlsx](https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/mthic-cihi-indicators-cma-csd-en-web.xlsx)

**Tableau M : Hospitalisation et chirurgie d'un jour pour 100 000 habitants par quintile de revenu (à partir de la moyenne Montréal, Québec, Sherbrooke)**

Hospitalisation et chirurgie d'un jour Pour 100000 habitant par quintile de revenu (à partir de la moyenne Montréal, Québec, Sherbrooke)						
Causes d'hospitalisation chirurgie 1 jour QuébecRMR-HospitalisationDUnJour : mthic-cihi-indicators-cma-fr-web.xlsx	Montréal, Québec et Sherbrooke	Quintile Q1 (plus faible revenu)	Quintile Q2	Quintile Q3	Quintile Q4	Quintile Q5 (plus fort revenu)
		100 000 p.	100 000 p.	100 000 p.	100 000 p.	100 000 p.
Conditions propices aux soins ambulatoires : hypertension	Hypertension – Ambu.	9,03	8,45	6,56	5,10	4,97
Hospitalisations liées à une intoxication aux opioïdes	Opioïdes – Hosp.	9,84	8,55	6,78	5,15	4,21
Conditions propices aux soins ambulatoires : angine	Angine – Ambu.	29,39	28,31	26,59	23,95	19,20
Hospitalisations à la suite de blessures liées à un accident de circulation impliquant un	Acc. circ. Véh. moteur – Hosp.	32,87	34,57	31,89	26,91	21,25
Conditions propices aux soins ambulatoires : asthme	Asthme – Ambu.	31,12	27,25	27,00	23,97	18,05
Conditions propices aux soins ambulatoires : épilepsie et autre état de mal épileptique	Épilepsie – Ambu.	29,58	24,39	23,02	20,20	18,34
Hospitalisation à la suite d'une blessure auto-infligée	Blessure autoinfl. – Hosp.	53,69	48,08	42,84	35,44	28,04
Conditions propices aux soins ambulatoires : diabète	Diabète – Ambu.	50,90	38,14	28,37	22,92	14,48
Conditions propices aux soins ambulatoires : insuffisance cardiaque congestive	Insuf. Cardiaq. Cong. – Ambu.	66,44	54,66	43,05	33,73	24,46
Crise cardiaque menant à une hospitalisation	Crise cardiaque – Hosp.	297,49	304,84	266,73	243,28	202,99
Conditions propices aux soins ambulatoires : MPOC	MPOC – Ambu.	219,84	171,43	125,37	89,26	53,18
Hospitalisations entièrement attribuables à l'alcool	Alcool – Hosp.	270,39	203,43	146,15	114,64	89,43
Hospitalisation à la suite d'une chute	Chute – Hosp.	470,31	493,10	385,06	339,39	328,33
Conditions propices aux soins ambulatoires : toutes	Toutes causes – Ambu.	436,27	352,67	279,94	219,08	152,82
Hospitalisation à la suite d'une blessure	Blessure – Hosp.	661,71	683,82	558,96	498,97	466,53

## 6. Conclusion

L'instauration du projet-pilote d'expérimentation d'assurance revenu de base pour l'Est-du-Québec présente plusieurs défis. Notamment en termes d'élaboration de politique publique et d'intégration de l'assurance revenu de base au sein des systèmes de soutien au revenu et de fiscalité, pour ne nommer que ceux-ci.

Pour nommer une autre embûche à prévoir, on sait que le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, avec son rapport "*Le revenu minimum garanti : une utopie ? Une inspiration pour le Québec*", est venu cristalliser au niveau de la classe politique québécoise l'idée que l'instauration d'un revenu minimum garanti n'est pas réalisable. L'embêtant est que certains constats ayant mené à cette clôture du débat sont facilement démontables.

Par exemple, l'hypothèse centrale du Comité d'experts pour s'opposer à un revenu minimum garanti se fonde sur un argument théorique voulant qu'au-dessus d'une couverture de 55 % de la MPC, les aides sociales diminuent l'incitation à travailler. Pourtant, des études montrent le contraire...

Selon l'OCDE, il n'existe pas de lien de causalité entre taux de couverture des revenus d'aide sociale (% du MPC) et la participation au marché du travail<sup>48</sup>. En Allemagne, au Pays-Bas et Norvège les prestations d'aide sociale sont deux fois plus généreuses qu'au Canada, mais les taux d'activité (% de la population qui participe au marché du travail) sont supérieurs à ceux du Canada...

Des constats similaires s'observent au Canada... Le taux de couverture de la MPC de l'aide sociale du Québec (50,7 %) est similaire à celui du Manitoba (50,6 %) ... Toutefois, le taux d'emploi au Québec (59,6 %) est plus faible que celui du Manitoba (64,4 %). La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont des taux d'emploi inférieurs à celui du Québec (taux d'emploi : N.-É. : 56,9%, N.-B. : 56,1%, QC : 59,6%). Toutefois leurs taux de couverture de la MPC à l'aide sociale sont beaucoup plus faibles qu'au Québec (taux de couverture de la MPC du revenu des personnes seules à l'aide sociale : N.-É. : 39,4 %, N.B. : 37,8 %, QC : 50,7 %).

Une autre embûche à prévoir dans l'instauration du projet-pilote concerne la perception des prestataires des aides sociales et autres transferts d'argent des gouvernements aux ménages et personnes à faibles ou modestes revenus... Les changements de logique dans l'intervention étatique en matière de protection du revenu, communément regroupé sous l'idée de passage du *welfare state* au *workfare state*<sup>49</sup>, ont été néfastes à cet égard. L'individu intériorise désormais une responsabilité de problèmes autrefois conçus comme étant sociaux. Ceci s'accompagne le

---

<sup>48</sup> Alain Noël, *Vivre avec 55% des revenus du seuil de pauvreté* :

<https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/novembre-2017/vivre-avec-55-des-revenus-du-seuil-de-pauvrete/>

<sup>49</sup> On la remarque dans l'insertion de l'aptitude à l'emploi dans les programmes d'assistance sociale au Québec, dans le passage de l'assurance-chômage à l'assurance-emploi au Canada, ainsi que dans le passage du revenu minimum d'insertion au revenu de solidarité active en France, pour ne nommer que ces exemples...

plus souvent d'un sentiment d'échec personnel et de honte d'être un bénéficiaire, un assisté social, un chômeur, une personne pauvre...

On voit avec le passage du *welfare state* au *workfare state* s'insérer dans les programmes, qui avaient jusque-là comme mission de porter assistance au revenu des personnes dans le besoin, des exigences en matière d'employabilité, d'activation et de responsabilisation individuelle. On impute donc moins aux failles du marché les situations d'exclusion et de chômage vécues par les personnes qu'à des erreurs de parcours, voire des incapacités individuelles à se mettre en valeur. Dans l'imaginaire collectif, ceci a contribué à créer une image négative de « l'assisté social » ...

*Il existe de fortes variations dans les représentations que l'opinion publique se fait des pauvres et des assistés et qu'elles changent en fonction de la conjoncture économique. En période de croissance, la tendance dominante est d'imputer à la paresse des pauvres la principale responsabilité de leur situation. En revanche, si le chômage s'installe, comme c'est le cas dans la période de la récession de la fin des années 2010, l'opinion est plus indulgente et l'explication de la pauvreté par l'injustice prévaut. Mais le fait est qu'en même temps il y a un glissement général qui s'opère dans le sens de la responsabilisation (activation) croissante des personnes en situation de hors-travail. **Tout se passe comme si, même si l'état du marché du travail est le plus défavorable, (...) on s'acharnait de plus en plus à exiger qu'elles y accèdent quand même, et on les condamne si elles n'y parviennent pas.**<sup>50</sup>*

Plus encore :

*Les préjugés portent grandement préjudice aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui en sont l'objet. Au Québec, les prestataires d'une aide financière de dernier recours sont particulièrement victimes de préjugés tenaces et pernicieux qui sont largement véhiculés dans la société, notamment dans les médias (Landry et Gagné, 2019). Ce groupe subit les pires préjugés et la plus grande méfiance à leur endroit selon un sondage de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Une personne sur deux indique avoir une vision négative ou des préjugés envers les prestataires (Noreau et autres, 2015).<sup>51</sup>*

Pour les raisons élaborées dans cette section, l'assurance revenu de base que nous proposons pourrait être vu comme allant à l'encontre de cette exigence demandant aux personnes d'accéder "quand même" au marché du travail. Il sera alors de notre travail de démontrer encore et toujours en quoi les données probantes sur les expériences de revenu de base ne font pas de corrélation entre les prestations remises et un désincitatif à l'emploi. Ou comme le nommait avec brio le rapport de la commission Castonguay-Nepveu, rapport précurseur à l'instauration de l'assistance sociale au Québec : « (...) ce serait une fausse alternative que d'imposer à la société de choisir

---

<sup>50</sup> Robert Castel, Nicolas Duvoux (2013). *L'avenir de la solidarité*. p.12

<sup>51</sup> *La prévention : Une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022), p.21.

entre la mise en valeur des ressources humaines ou l'octroi d'un revenu minimum. Ces deux moyens d'action sont complémentaires. »<sup>52</sup>

Les quelques paragraphes précédents ne forment pas un bilan exhaustif des défis à considérer dans l'instauration du projet-pilote, mais bien des premières pistes de réflexions. D'autres défis devront être pris en compte et même faire l'objet d'un cahier à partir entière si nécessaire ! Rappelons ici, comme mentionné dans le résumé, que le présent document est le premier cahier du Canevas de travail. Il présente les éléments clefs de notre proposition. Des cahiers détaillant plus en détails d'autres aspects importants du projet suivront au fil de sa création et de sa mise en place. À ce titre, nous proposons ci-dessous une première arborescence pour l'entièreté du canevas de travail :

- **Premier cahier : Le cœur du projet**
  - **L'équipe de l'ARBRE**
  - **Portrait socio-économique**
  - **Principes**
  - **Paramètres généraux**
  - **Retombées anticipées**
- **Deuxième cahier : La mobilisation politique et les expériences scientifiques sur le revenu de base (chez nous et ailleurs)**
  - **Philosophie d'actions**
  - **Changement législatifs requis**
  - **État de la mobilisation**
  - **Expériences de revenu de base dans le monde**
- **Troisième cahier : La recherche**
  - **Paramètres détaillés de la recherche**
  - **Financement demandé**
  - **Rapport d'évaluation**
  - **Calendrier des réalisations**
- **Quatrième cahier : La stratégie de communication**

---

<sup>52</sup>La sécurité du revenu, Tome II, Les nouveaux régimes, *Rapport de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social* (1971); Commission Castonguay-Nepveu, p.14.

## Références

### **Médias virtuels :**

Assemblée nationale du Québec, QUÉBEC. *Chapitre L-7, LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE*. Éditeur officiel du Québec. Disponible en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/L-7.pdf>.

Comité d'experts sur le revenu minimum garanti. *Le revenu minimum garanti, une utopie? Sommaire*. (2017) 26p. Disponible en ligne : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3200778>

Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. *La santé des Bas-laurentiens en chiffres*. Disponible en ligne : (<https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/vivre-en-sante/etat-de-sante-de-la-population/fiche-regionale-son-guide-la-sante-des-bas-laurentiens-en-chiffres>).

Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *La santé et le bien-être des ANGLOPHONES de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Édition 2018. Disponible en ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sante%CC%81\\_et\\_le\\_bien-e%CC%82tre\\_des\\_anglophones\\_de\\_la\\_Gaspe%CC%81sie-l%CC%82les-de-la-Madeleine.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sante%CC%81_et_le_bien-e%CC%82tre_des_anglophones_de_la_Gaspe%CC%81sie-l%CC%82les-de-la-Madeleine.pdf)

Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Les inégalités sociales de santé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Mise à jour 2022. Disponible en ligne : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/04/Les-inegalites-sociales-de-sante-en-Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine-Mise-a-jour-2022-1.pdf>

François Blais, *Le revenu de base et l'avenir de la solidarité sociale*, Le Devoir, 12 Décembre 2022, Disponible en ligne : ([https://www.ledevoir.com/opinion/idees/774270/pauvrete-le-revenu-de-base-et-l-avenir-de-la-solidarite-sociale?fbclid=IwAR1xn\\_OgxIOt0qd\\_CjZuRyk6l940eXLXsy93C8lV0kDk4\\_PJg0p1DgYNqrc](https://www.ledevoir.com/opinion/idees/774270/pauvrete-le-revenu-de-base-et-l-avenir-de-la-solidarite-sociale?fbclid=IwAR1xn_OgxIOt0qd_CjZuRyk6l940eXLXsy93C8lV0kDk4_PJg0p1DgYNqrc)).

Institut canadien sur la santé, *Hospitalization and Day Surgery Results*, disponible en ligne : <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/mthic-cihi-indicators-cma-csd-en-web.xlsx>

Institut de la statistique du Québec. *Panorama des régions 2022*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/gaspesie-iles-de-la-madeleine-2022-panorama>.

Institut de la statistique du Québec. *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region>.

Institut de la statistique du Québec. *Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>

Ministère des Finances Canada. *Principaux transferts fédéraux* Disponible en ligne : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html#Quebec>.

Ministère des Finances Canada. *Budget 2016-2017*. Disponible en ligne : <https://www.budget.canada.ca/2016/docs/plan/toc-tdm-en.html>

Mélina Nantel. *Hausse record du taux de pauvreté au Canada*. Pivot. 23 janvier 2023. Disponible en ligne : [https://pivot.quebec/2023/01/23/hausse-record-du-taux-de-pauvrete-au-canada/?fbclid=IwAR1SN8t\\_u1rWuUnzjHZz4O2dyXHnUJ8mrYXvzD5se5LP7e9ILHhHa4ySMHc](https://pivot.quebec/2023/01/23/hausse-record-du-taux-de-pauvrete-au-canada/?fbclid=IwAR1SN8t_u1rWuUnzjHZz4O2dyXHnUJ8mrYXvzD5se5LP7e9ILHhHa4ySMHc).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010*. Disponible en ligne : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/plan-action-gouvernemental/index.asp> ;

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. Disponible en ligne : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action-solidariteindex.asp> ;

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*. Disponible en ligne : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action/index.asp> ;

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. *Statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, Décembre 2022*. Disponible en ligne : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp>

Ministère des finances. *Budget 2016-2017, Régime québécois de soutien au revenu*. Disponible en ligne : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2016-2017/fr/documents/Revenu.pdf>

Statistique Canada. *Recensement de 2021, Profil du recensement*. Disponible en ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/search-recherche/lst/results-resultats.cfm?Lang=F&GEOCODE=24>.

**Médias imprimés :**

Philippe Van Parijs. *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy* (2017). 133p. Harvard University Press. Édition du Kindle.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *La prévention : Une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale.* (2022) 56p.

Commission Castonguay-Nepveu. *Rapport de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social* La sécurité du revenu, Tome II, Les nouveaux régimes,(1971);, p.14.

Conseil national du bien-être social. *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté.* (2011) Vol. 130. 132p.

Geneviève McCready, Dani Myriam Tardif. *Rapport sur l'influence des revenus de base sur la santé et sur les iniquités de santé.* (2021). CORSER, UQAR.